

LE CARNET DE CORRESPONDANCE - AGENDA SCOLAIRE :

Il est fourni par l'Etablissement. Le carnet de correspondance est le lien entre la famille et l'école. Il est recouvert d'une couverture transparente qu'il faudra conserver. Il est demandé aux élèves de ne pas l'abîmer ou le « personnaliser ». C'est avant tout un outil de travail. A tout moment, il peut être demandé par un adulte de l'Etablissement.

Seul l'agenda scolaire fourni par l'Etablissement est autorisé.

La famille en prend sérieusement connaissance le jour de la rentrée.

Les parents sont ensuite invités à le consulter et à le signer chaque semaine en particulier les talons des points perdus.

QUELQUES REGLES SIMPLES

Pour un bon démarrage, il est demandé dès le jour de la rentrée de respecter certains points essentiels mentionnés dans le contrat de vie scolaire.

- ⇒ Ponctualité,
 - ⇒ Ne pas stationner devant le portail, (le collège est ouvert, les élèves doivent rentrer)
 - ⇒ Tenue vestimentaire correcte (à éviter mini jupe, pantalons moulants, vêtements portants des inscriptions incorrectes, piercing etc...).
- Seuls les cheveux naturels avec coupe correcte sont autorisés.
- ⇒ Interdiction de fumer dans l'établissement et sa périphérie (sanction)
 - ⇒ Utilisation des téléphones portables : ils seront relevés au moment de l'appel du matin.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous souhaitant de bonnes vacances et une bonne préparation pour la nouvelle année scolaire, je vous prie d'accepter, chers parents, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Chef d'Etablissement,
C. THOREL

Institution Ste MARTHE COLLEGE
Route de Béziers - Domaine de la Valadasse
34120 TOURBES
Tél. : 04 67 98 12 36 / in-ste.marthe@wanadoo.fr